

PRÉVENIR

- ◆ Développer une culture de bienveillance;
- ◆ Préserver la sécurité des résidents;
- ◆ Assurer le respect et la quiétude;
- ◆ Offrir du soutien aux proches aidants;
- ◆ Apporter compréhension, information et formation aux employés, aux proches, aux bénévoles et à tous les citoyens qui côtoient les résidents.

**Ce feuillet d'information a été réalisé
par le comité régional
du CISSS des Laurentides
sur la maltraitance en hébergement**



Journée mondiale de lutte
contre la maltraitance
des personnes âgées

Ligne Aide Abus Aînés
1 888 489-ABUS
(1 888 489-2287)

Chef de service: _____

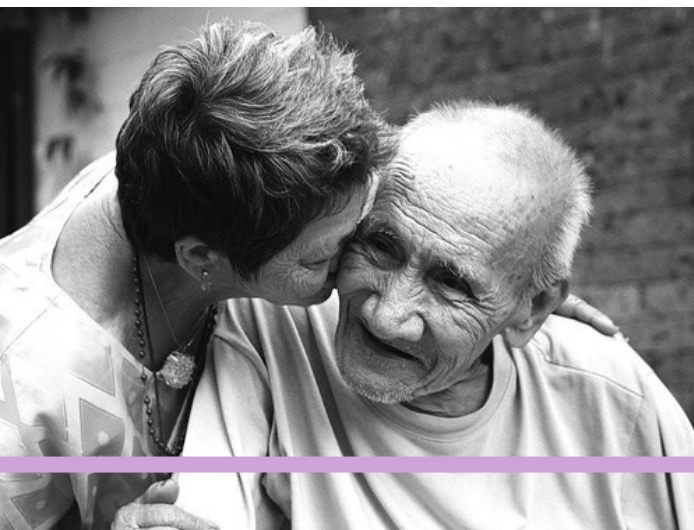
**Commissariat aux plaintes
et à la qualité des services
au CISSS des Laurentides**

Téléphone : 450 432-8708

Téléphone sans frais : 1 866 822-0549

Télécopieur : 450 431-8446

Courriel : info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec 



Juillet 2016



**La maltraitance envers
les personnes âgées
en hébergement**

**Un sujet mal traité
que nous devons
mieux traiter!**

Centre intégré de santé
et de services sociaux des Laurentides

Québec 

DÉFINITION

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée. »

Organisation mondiale de la Santé, 2002

COMPRENDRE

Types et exemples :

- Maltraitance physique : **On vous sert le bras**
- Maltraitance psychologique ou émotionnelle : **On vous fait du chantage**
- Maltraitance sexuelle : **On vous fait des attouchements que vous n'appréciez pas**
- Maltraitance matérielle ou financière : **Votre neveu vient chercher votre chèque**
- Maltraitance organisationnelle : **Vous ne recevrez pas un soin cette semaine**
- Violation des droits de la personne : **Vous n'êtes pas consulté(e) pour une décision importante à votre sujet**
- Négligence : **On vous ignore**
- Âgisme : **Vous êtes trop âgé(e) pour y aller**

COMMENT LA RECONNAÎTRE?

Conséquences physiques :

Détérioration de l'état de santé, blessures, hygiène déficiente, etc.

Conséquences psychologiques :

Humiliation, angoisse, peur, anxiété, hésitation à parler, etc.

Conséquences matérielles ou financières :

Manque d'argent, disparition d'objets de valeur, etc.

La maltraitance peut affecter la **qualité de vie** des résidents.

L'isolement, la peur, l'insécurité, l'anxiété, la confusion ainsi que la dépression peuvent être des indices en centre d'hébergement.



En vieillissant, le résident peut perdre sa capacité de faire des choix et de prendre des décisions.

RECONNAÎTRE

La maltraitance envers les aînés est un problème social.

C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE!

AGIR

Tolérance « **ZÉRO** »

INTERVENIR

- Brisez le silence;
 - Vous êtes victime ou témoin de maltraitance? **DÉNONCEZ.**
- Allez rencontrer une personne de confiance qui vous accueillera (ex. : employé, chef de service, etc.)